

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers. Il ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, vers les pays où le communiqué ou l'offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions.

COMMUNIQUE RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES D'ADA

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ GROUPE ROUSSELET

Agissant de concert avec la société Anatole France, la société Nep Services, la société Eda, Monsieur Nicolas Rousselet, Monsieur Philippe Rousselet, Madame Evelyne Caillaud et la Succession Monsieur André Rousselet



Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Ada le 6 juillet 2022 en application des dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Conformément aux dispositions des articles L. 621-8 du code monétaire et financier et 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 5 juillet 2022, apposé le visa n°22-268 sur la note en réponse établie par la société Ada (la « **Note en Réponse** ») relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Groupe Rousselet sur les actions Ada (l'« **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Ada complétant la Note en Réponse ont été déposées à l'AMF le 5 juillet 2022.

La Note en Réponse visée par l'AMF et les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Ada sont disponibles sur le site Internet d'Ada (<https://www.ada.fr/>) et de l'AMF (<https://www.amf-france.org/fr>) et peuvent être obtenues sans frais et sur simple demande auprès de :

ADA
22-28, rue Henri Barbusse
92110 Clichy

Avertissement

Le présent communiqué a été établi à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre d'acquérir des titres et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers. Il ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, vers les pays où le communiqué ou l'Offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions, et notamment sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, que ce soit directement ou indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Ada décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.